



8 mars : Journée de la Femme au CP NOUMEA : LE RESPECT NE DOIT PAS ETRE UN COMBAT

CP NOUMÉA

Nouméa, le 6 mars 2026

Les surveillantes pénitentiaires exercent les mêmes missions, subissent les mêmes contraintes et affrontent les mêmes risques que leurs collègues masculins. Pourtant, au quotidien, leurs conditions de travail restent trop souvent sous-estimées ou insuffisamment prises en compte.

Avant d'être surveillantes, elles sont aussi des femmes, des mères, des sœurs, des filles. Elles assument des responsabilités familiales et personnelles, tout en tenant leur poste avec professionnalisme, sang-froid et engagement. Elles ne demandent aucun privilège. **Elles demandent l'égalité de traitement et le respect.**

Aujourd'hui, certaines situations au CP de NOUMEA **sont inacceptables** :

- Des plannings **contraints et inéquitables**, avec des affectations répétées à la MAF, pouvant durer plusieurs mois, faute d'effectifs féminins disponibles.
- Un choix **très limité** pour les échanges de cycles ou de congés, comparativement aux surveillants.
- Un quartier MAF isolé et **difficile d'accès**, où l'arrivée des renforts peut être ralentie par la configuration des accès et les trousseaux de clés propres à la MAF.
- **Un sentiment d'isolement**, aggravé par l'absence de bureau dédié à l'encadrement de la MAF.
- Des conditions matérielles **indignes**, avec des sanitaires inadaptés pour les femmes sur plusieurs bâtiments, les obligeant à quitter leur poste pour se rendre aux sanitaires des vestiaires de nuit.
- Une chambre de nuit **non sécurisée et sans fenêtre**, contenant les seules toilettes réservées aux femmes : les brigadières-chefes sont contraintes de réveiller une surveillante pour y accéder, ou d'utiliser les sanitaires des hommes.

L'égalité doit se traduire dans les faits. L'égalité femmes-hommes ne peut pas rester un principe abstrait : elle doit se voir dans l'organisation du service, dans la gestion des effectifs, et dans des conditions de travail dignes.

Pour l'**UFAP UNSa Justice CP de Nouméa**, le respect n'est pas négociable. L'ensemble du personnel féminin de l'établissement ; surveillantes, personnels administratifs, conseillères d'insertion et de probation, a droit au respect et à la dignité dans l'exercice de ses fonctions.

Le respect se joue aussi dans nos comportements : aucune tension ne justifie des propos ou attitudes déplacés. Le sexisme, même "en plaisantant", n'a pas sa place au travail.

La force d'un homme se mesure à son respect, non à sa domination.

Mikaele KAFIKAILA
Secrétaire local UFAP UNSa Justice CP Nouméa